Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Publié le **2 2 MARS 2023**ID: 039-283900017-20230302-B2023 07-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'Administration

Séance du 2 mars 2023

Délibération n° B 2023-07

Membres en exercice : 5

Présents: 4

Nombre de votants : 4 Votes pour : 4 Votes contre : 0 Abstentions : 0

Dates de la convocation :

10/02/2023

Construction du nouveau CIS d'ARBOIS : approbation de l'Avant-Projet Sommaire (APS)

L'an deux mille vingt-trois, le deux mars à quatorze heures trente, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du JURA s'est réuni sur convocation de Monsieur Clément PERNOT, Président.

<u>Etaient présents</u> : Madame Christine RIOTTE ; Messieurs Christian BUCHOT, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN.

Etait excusé: Monsieur Clément PERNOT.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, R 1424-1 à R 1424-57, en particulier les articles L 1424-12. L 1424-27 et L 1424-30 :

Vu la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 16 avril 2007 relative au programme pluriannuel de réhabilitation ou de reconstruction de Centres d'Incendie et de Secours (CIS);

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2010-02 du 20 mars 210 relative au programme pluriannuel de travaux programmés par le SDIS en 2010 pour les projets immobiliers ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2012-33 du 18 octobre 2012 relative au programme pluriannuel de construction / réhabilitation des CIS ;

Vu la délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° B 2020-12 du 14 mai 2020 relative à la construction du CIS d'ARBOIS : validation de l'avant-projet détaillé :

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-32 du 14 décembre 2015 relative à la mise à jour du programme pluriannuel de construction et de réhabilitation de CIS; point de situation sur le transfert des services logistiques; informations sur les travaux d'entretien dans les CIS;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2022-14 du 17 mars 2022 relative à la revalorisation des enveloppes financières des opérations de construction des CIS ARBOIS, LORETTE, ST AUBIN et des travaux d'aménagement au CSP CHAMPAGNOLE.

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2022-15 du 17 mars 2022 relative au Programme d'équipement 2022 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-21 du 13 septembre 2021 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2021-23 du 13 septembre 2021 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu le rapport de présentation, ci-après.

Par délibération n° C 2022-14 du 17 mars 2022, le conseil d'administration a validé la réorientation du projet sur un nouveau terrain et a procédé à la revalorisation de l'enveloppe financière qui s'établit à 1 050 000 € HT toutes dépenses confondues dont 870 000 € affectés aux travaux.

Après avoir procédé à la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre, représentée par le cabinet Serge ROUX de DOLE, l'opération est désormais en phase d'avant-projet sommaire (APS) présenté dans les documents joints et synthétisés ci-après :

Les caractéristiques techniques et architecturales :

- Projet compact respectant le programme en termes de surfaces et de fonctionnalités
- Projet non soumis à la RE 2020 mais à la RT 2012
- Bâtiment 6 travées, espaces bureaux / locaux de vie / vestiaires répartis sur 2 niveaux : 585 m²
- APS présenté avec solution de chauffage électrique

Les études présentées par le BE Fluides et les échanges en COPIL conduiraient à privilégier une solution de chauffage par PAC réversible (zone vie/bureaux) + aérothermes électriques (zone remise). Ce point devra faire l'objet d'une étude approfondie en phase APD.

De même, suite aux questions soulevées en COPIL sur la possibilité de disposer d'une cuve de récupération des eaux pluviales pour le lavage des véhicules et d'adapter la toiture à la pose de panneaux photovoltaïques, le coût sera évalué en phase APD au titre d'options.

Les éléments financiers :

Le coût des travaux est évalué à 870 000 € HT (conforme à l'enveloppe allouée). Le chiffrage à venir en phase d'avant-projet définitif (APD) permettra d'affiner les coûts par lot de travaux et d'apprécier la marge de manœuvre financière qui pourrait être affectée au choix des options.

Le COPIL réuni le 9 février dernier a émis un avis favorable sur les éléments constituants cet APS.

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et d'approuver l'Avant-Projet Sommaire présenté pour la construction du CIS ARBOIS, joint en annexe.

DECISION N° B 2023-07 DU 2 MARS 2023

Le Bureau, après en avoir délibéré, approuve l'Avant-Projet Sommaire présenté pour la construction du CIS ARBOIS.

L'annexe est jointe à la délibération.

 Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA.

Clément PERNOT